

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 15-402-1930 promulguant le décret du 27 mars 1930, relatif à l'immatriculation et à l'hypothéqué des aéronefs dans les colonies

n° 15-402-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 mai 1930

Numéro JO
n° 402 du 31/05/1930

Date du numéro
31 mai 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue annulable à la colonie par décret rendu applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 27 mars 1930, relatif à l'immatriculation et à l'hypothèque des aéronefs dans les colonies.

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 27 mars 1930 l'immatriculation et à l'hypothèque des aéronefs dans les colonies. Art. 22 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC,